



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

5 - Administration générale

Cession foncière à HAGUENAU

Rapport n° CP/2014/45

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention de cession foncière et les modalités de la vente d'une parcelle, issue du domaine privé du Département, au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours -SDIS- du Bas-Rhin à HAGUENAU pour la réalisation du bâtiment du siège du Groupement Nord.

En 2007, le Département a eu l'opportunité d'acquérir un terrain, alors bâti pour partie, de plus de 2 hectares sur la commune de HAGUENAU, route de Soufflenheim, à titre de réserve foncière pour la construction d'un nouveau Centre Technique du Conseil Général.

L'achat de cet ensemble foncier devait aussi permettre au SDIS 67 de réaliser un équipement pour ses propres besoins, et il avait été convenu de présenter, le moment venu, en commission permanente les modalités de participation du SDIS 67 à cette opération.

Le SDIS 67 a réactivé récemment le dossier, et l'étude de pré-programmation engagée par les services du Département a confirmé la faisabilité technique de construction sur le site d'un nouveau Centre Technique et du Centre de Commandement Nord du SDIS 67, chaque équipement ayant vocation à fonctionner de manière autonome et indépendante.

Le SDIS 67 souhaite maintenant acquérir l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de son bâtiment.

Une convention de cession foncière et de réalisation du Centre Technique du Conseil Général et du siège du Groupement Nord du SDIS 67 à HAGUENAU, jointe en annexe, définit les modalités techniques et financières de construction des deux équipements.

Les principales clauses techniques de la convention portent sur les engagements suivants :

- le Département du Bas-Rhin et le SDIS 67 privilégient une démarche de mutualisation de différent équipement et prestation ;
- une voirie d'accès commune aux deux entités sera réalisée par le premier qui engagera les travaux ;
- le SDIS 67 participera financièrement à hauteur de 15 % du montant H.T. de la station à carburants qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale, pourcentage calculé au prorata de chacun des deux utilisateurs ;
- les services du Département du Bas-Rhin seront associés au jury du concours réalisé par le SDIS 67 et réciproquement.

Pour la vente du terrain, France Domaine a estimé la valeur vénale à l'are à 3 200 €, et il a été convenu de se baser sur cette estimation financière pour céder le terrain.

En conséquence de quoi il est proposé de vendre le terrain d'une contenance totale de 80 ares au prix global de 256 000 €.

La mutation porte sur la parcelle cadastrée sous :

Commune de HAGUENAU
Section LD Parcelle d'origine 677 d'une contenance de 80 ares
Route de Soufflenheim.

Le Conseil d'Administration du SDIS 67 a validé la convention et l'acquisition du terrain dans une décision datée du 24 octobre 2013.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve la convention de cession foncière et de réalisation du Centre Technique du Conseil Général et du siège du Groupement Nord du Service départemental d'Incendie et de Secours à HAGUENAU,

- approuve la cession au SDIS 67 du terrain issue de la parcelle 677/1 en section LD de 80 ares à HAGUENAU pour un prix global de 256 000 €, deux cent cinquante six mille euros,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative,

- autorise le Président à signer la convention de cession foncière.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, Vice-Président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL